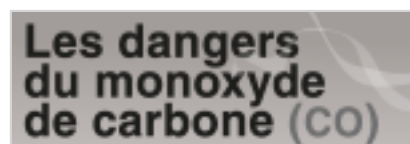


#####

Danger invisible

Du 11 décembre 2024 au 29 mars 2025



Qu'est-ce que le monoxyde de carbone (CO) ?

- Le monoxyde de carbone est un gaz **incolore, inodore et toxique**.
- Il est produit par une combustion incomplète de combustibles tels que le bois, le charbon, le gaz, le fioul ou l'essence.

Sources possibles dans les habitations :

1. Chauffages défectueux ou mal entretenus.
2. Appareils de cuisson mal ventilés (ex. : poêles, cheminées, chaudières).
3. Moteurs de véhicules ou groupes électrogènes fonctionnant dans des espaces clos.

Quels sont les risques ?

- **Intoxication au CO** : Un danger sérieux pouvant causer des maux de tête, des nausées, des vertiges, et même la perte de connaissance.
- En cas d'exposition prolongée, cela peut entraîner des séquelles graves ou être mortel.

Signes d'une intoxication au CO :

- Fatigue inhabituelle.
- Vertiges et nausées.
- Perte de connaissance (dans les cas graves).
- Symptômes qui s'aggravent dans un espace clos.

Comment prévenir les risques ?

1. **Entretien vos appareils régulièrement :**
 - Faites contrôler chaque année vos chaudières, chauffe-eaux et poêles par un professionnel.
 - Nettoyez les conduits de cheminée pour éviter les obstructions.
1. **Aérez régulièrement votre logement :**
 - 1. • Ne bouchez pas les bouches d'aération, surtout dans les pièces où se trouvent des appareils à combustion.

1. Utilisez vos appareils correctement :

- Ne faites jamais fonctionner un groupe électrogène ou un appareil à combustion dans un espace fermé ou mal ventilé.
- Évitez d'utiliser les appareils de cuisson comme source de chauffage.

1. Installez un détecteur de monoxyde de carbone :

- Placez-le près des chambres ou des zones à risque.
- Vérifiez son bon fonctionnement régulièrement.

Que faire en cas de suspicion d'intoxication ?

1. Aérez immédiatement le logement en ouvrant les fenêtres.
2. Éteignez les appareils de combustion si possible.
3. Sortez de la maison avec les occupants.
4. Appelez les secours (112 ou les pompiers) depuis l'extérieur.
- 5.

